

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre Médiateur d' assurance Zurich:



## Zurich Assurance d'automobile



**Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal**  
Rua Barata Salgueiro, 41 1269-058 Lisboa  
Téléphone: 21 313 31 00 Fax: 21 313 31 11  
[zurich.helpoint.portugal@zurich.com](mailto:zurich.helpoint.portugal@zurich.com)  
[www.zurich.com.pt](http://www.zurich.com.pt)



Les marques et les signes distinctifs utilisés ici sont déposés au nom de Zurich Insurance Company Ltd dans de nombreuses juridictions du monde entier.

Mod. 01/2024

# Pour ceux qui aiment vraiment leur voiture...

**Zurich Véhicules Légers et Utilitaires** est l'assurance qui offre une protection d'excellence à ceux qui apprécient vraiment la sécurité dans la vie quotidienne.

Elle s'adapte à vos propres besoins en ce qui concerne les couvertures et les modes de paiement, tout en conservant la qualité et l'efficacité d'une assistance de voyage sur laquelle vous pouvez réellement compter.



**Zurich Véhicules Légers et Utilitaires est une assurance d'excellence pour tous ceux qui cherchent à protéger votre voiture, ses occupants et les dommages causés à des tiers.**

- Possibilité de souscrire jusqu'à 50 millions d'euros de responsabilité civile
- Couvertures supplémentaires pour les dommages propres au véhicule
- Protection du conducteur et des occupants de la voiture
- Assistance au déplacement de personnes, des véhicules, des bagages, éclatement des pneus et remplacement en cas de panne

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre Médiateur d'assurance Zurich ou rendez-nous visite sur [www.zurich.com.pt](http://www.zurich.com.pt)

Les couvertures présentées comportent des exclusions prévues dans les conditions du contrat.

Cette brochure ne dispense pas de la consultation des informations précontractuelles et contractuelles légalement requises, disponibles sous [www.zurich.com.pt](http://www.zurich.com.pt) et chez les intermédiaires Zurich.

Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal

## Couvertures de base



### Responsabilité civile

La couverture légalement obligatoire qui garantit les dommages causés à des tiers.  
Il est possible de souscrire un capital plus élevé que le capital obligatoire.



### Assistance voyage

Elle comprend des garanties qui protègent le véhicule, ses occupants et les aléas d'un voyage.

**Base**  
Pour ceux qui recherchent la protection essentielle et un prix plus attractif.

**Aide**  
L'accès à un véhicule de remplacement et l'indemnisation en cas de retard de la dépanneuse, entre autres garanties.



### Défense et protection juridique

Un soutien juridique dans les procédures pénales ou civiles en cas d'accident, de réclamation pour dommages ou infractions, ainsi que dans les cas de versement de cautions.



### Occupants

Une protection pour tous les occupants, incluant le décès, l'invalidité permanente et les frais de traitement. Le capital garanti augmente si les victimes portent la ceinture de sécurité.

## Couvertures optionnelles



### Responsabilité civile familiale

Sa souscription abroge les exclusions générales de l'assurance obligatoire de responsabilité civile, permettant d'indemniser les dommages matériels causés à des proches.



### Bris de glace

Elle garantit la réparation ou le remplacement des vitres de la voiture et est disponible en 3 options:

**Base**  
Remplacement des vitres génériques, avec limite application de franchise, de capital et sans mais à moindre prix.

**Générique**  
Remplacement des vitres génériques, sans limite application de franchise, de capital.

**Marque**  
Pour ceux qui préfèrent remplacer une vitre de marque, sans limite de capital et sans franchises.



### Couvertures complémentaires des occupants

Une protection supplémentaire pour tous les occupants dans les cas suivants:

- Incapacité temporaire
- Dépenses funéraires
- Inutilisation de vêtements, chaussures et bagages



### Dommages

Pour ceux qui veulent protéger leur voiture des aléas des dommages partiels ou totaux.



### Perte total

Pour ceux qui veulent protéger leur voiture des aléas causant la perte totale.



### Valeur à l'état

La garantie de la valeur du véhicule à l'état neuf, pendant les trois premières années de construction, en cas de dommages partiels ou totaux.



### Privation temporaire de jouissance

Elle attribue un capital pour chaque jour enjustifié, d'immobilisation de la voiture, après un accident.



### Véhicule de remplacement après accident

Elle attribue un véhicule de la catégorie choisie cas d'immobilisation, après un accident.

Les différents niveaux de protection de la couverture des dommages accidentels sont complémentaires, ce qui vous permet d'adapter l'assurance à vos besoins.

### Dommages accidentels I

- Vol (minimum requis)
- Risques de catastrophe naturelle

### Dommages accidentels II

- Choc, collision, renversement, incendie, foudre, explosion et bris de glace
- Autoprotection <sup>(1)</sup>

### Dommages accidentels III

- Actes de terrorisme, vandalisme, malveillance ou sabotage
- Grèves, émeutes et troubles de l'ordre public

<sup>(1)</sup> Une couverture des dommages causés au véhicule assuré, en cas de choc, collision, renversement, incendie, foudre, explosion et bris de glace, à condition qu'il soit conduit par une personne légalement autorisée à le faire depuis plus de cinq ans.

Couverture pouvant appliquer une franchise | Couverture appliquant une franchise minimale. | Franchises non applicables aux tiers.

Couverture non disponible pour les utilitaires.